

## COMPTE-RENDU N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Juin 2020

Membres présents : Bernard FERRET- Sandra VICENTE – Nicolas BONDUELLE – Francine DANEL – Nicolas RAYNAL – Véréna VOARINO – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Michel PIERIE – Marie BERGOUGNOUX – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Gilles FORT – Corinne ROJO – Jacques RIVIEYRAN

Convocation du 2 Juin 2020

**Absent excusé** : /

**Procurations** : /

**Secrétaire de Séance** : Nicolas TRICHAUD

**Approbation du compte rendu du conseil municipal N° 1 du 23 Mai 2020**

### Délibération.

- *Pour information, le nom des personnes qui s'abstiennent ou qui votent contre doivent figurer sur le PV et le CR*
- Les budgets primitifs 2020 seront examinés lors d'un prochain conseil municipal.

#### **1) Approbation des comptes de gestion du budget général 2019 (Bernard FERRET)**

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Abstention	Pour	Contre
<b>Corinne ROJO</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

#### **2) Approbation du compte administratif du budget général 2019 (Sandra Vicente)**

##### En Fonctionnement

Dépenses	649 105.85€
Recettes	765 064.57€
Excédent de clôture :	115 958.72€
Excédent reporté :	99 609.24€
<b>Excédent de résultat :</b>	<b>215 567.96€</b>

**Suite à clôture du budget assainissement : report excédent : 50 594.62€**

**Suite à clôture du budget SIVU : report excédent : 16.23€**

**Total excédents : 266 178.81€**

**En Investissement**

Dépenses	1 077 461.31€
Recettes	1 132 021.93€
Solde de l'année :	54 560.62€
Solde au 31/12/2018 :	- 87 221.26€
Solde au 31/12/2019 :	- 32 660.64€

**Suite à clôture du budget assainissement report excédent : 141 378.39€**

**Suite à clôture du budget SIVU report excédent : 19 769.47€**

**Total excédents : 128 487.22€**

Restes à réaliser :

Dépenses :	443 763.51€
Recettes :	481 424.00€

**Vote en l'absence du Maire.**

Abstention	Pour	Contre
<b>Mme ROJO et M RIVIEYRAN</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

**3) Affectation du résultat du budget général (Bernard FERRET)**

**Reports**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

**87 221.26 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

**99 609.24€**

**Soldes d'exécution**

**Commune :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **54 560.62 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **115 958.72€**

**SIVU suite à clôture :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **19 769.47€**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **16.23€**

**Assainissement suite à clôture :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **141 378.39€**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **50 594.62€**

**Total solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement : 215 708.48€**

**Total solde d'exécution (Excédent – 001) de la section de fonctionnement : 166 569.57€**

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **443 763.51€**

En recettes pour un montant de : **481 424.00€**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

**0.00€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

<b>Compte 1068</b> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	<b>0.00€</b>
---	--------------

<b>Ligne 002</b> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	<b>266 178.81€</b>
<b>Ligne 001</b> Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :	<b>128 487.22€</b>

Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

**4) Approbation des comptes de gestion du budget annexe bâtiments locatif 2019 (Bernard FERRET)**

Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

**5) Approbation du compte administratif du budget annexe bâtiments locatif 2019 (Sandra VICENTE)**

**Fonctionnement**

Dépenses	11 799.32€
Recettes	21 419.09€
Excédent de clôture :	9 619.77€
Déficit reporté :	- 2 640.07€

**Excédent de résultat : 6 979.70€**

**Investissement**

Dépenses	119 040.35€
Recettes	56 469.00€
Solde de l'année :	- 62 571.35€
Solde au 31/12/2018 :	65 845.43€
Solde au 31/12/2019 :	3 274.08€

Restes à réaliser :

Dépenses :	155 114.76€
Recettes :	35 466.00€

**Besoin de financement : 116 374.68€**

Le reste à réaliser en dépense se compose du solde des factures à payer sur les travaux de la maison de la rue des jardins, et le remboursement du prêt de trésorerie de 120 000€ sur le projet du pôle santé.

Vote en l'absence du Maire.

Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

**6) Affectation du résultat du budget annexe Bâtiment locatif (Bernard FERRET)**

<b>Reports</b>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	<b>65 845.43€</b>
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	<b>-2 640.07€</b>

<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	<b>-65 571.35€</b>
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	<b>9 619.77€</b>

<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	<b>115 114.76€</b>
En recettes pour un montant de :	<b>35 466.00€</b>

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	<b>6 979.70€</b>
--	------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	<b>6 979.70€</b>

<b>Ligne 002</b> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	<b>0.00€</b>
<b>Ligne 001</b> Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :	<b>3 274.08€</b>

Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

**7) Approbation des comptes de gestion du budget assainissement 2019 (Bernard FERRET)**

Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

**8) Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019 (Sandra VICENTE)**

**Fonctionnement**

Dépenses	44 316.72€
Recettes	65 483.58€
Excédent de clôture :	21 166.86€
Excédent reporté :	29 427.76€
<b>Excédent de résultat :</b>	<b>50 594.62€</b>

**Investissement**

Dépenses	612 347.27€
Recettes	726 465.53€
Solde de l'année :	114 118.26€
Solde au 31/12/2018 :	27 260.13€
Solde au 31/12/2019 :	141 378.39€

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 258 789.15€

Recettes : 167 594.55€

**Besoin de financement : 0.00€**

Vote en l'absence du Maire.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

**9) Vote des indemnités de fonction au maire et aux maires adjoints (Sandra VICENTE)**

Monsieur le Maire expose que les maires et les adjoints bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;  
Vu la demande de M le Maire en date du 09 juin afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Maire : De 1000 à 3 499 ..... .. 51,6%

Adjoints : De 1 000 à 3 499 ..... 19,8%

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 49.02%, et de 18.81% pour la deuxième adjointe compte tenu de délégations plus importantes et 14.85% pour le premier et le troisième adjoint étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet au 23 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints.

	Indice brut Terminal <b>3889,40€</b>	Valeur	Pourcentage voté	Indemnité brute	Indemnité nette
<b>Maire</b>	<b>% Maximum</b>				
Communes de 1000 à 3499 habitants	51,60%	2 006,93 €	49,02%	1 906,50 €	1 649,12 €
<b>Maires adjoints</b>	<b>% Maximum</b>				
M Nicolas Bonduelle	19,08%	742,10 €	14,85%	577,58 €	499,60 €
Mme Sandra Vicente	19,08%	742,10 €	18,81%	731,60 €	632,83 €
M Sylvain Ricola	19,08%	742,10 €	14,85%	577,58 €	499,60 €

M Gilles FORT trouve que l'augmentation vis-à-vis des précédents mandats est importante (+30%), d'autant plus si elle s'accompagne d'une augmentation des impôts. Mme Corine ROJO, propose une proportionnalité au nombre d'habitants dans la tranche correspondante. Le Maire précise que cette indemnité n'a pas été réévaluée depuis 2 mandats et qu'il y consacre un temps plein. M Nicolas BONDUELLE ajoute qu'ajuster au nombre d'habitants ne serait pas juste, car plus les collectivités sont importantes, plus elles payent du personnel administratif pour des tâches qui sont faites bien souvent par des élus dans les petites communes, et qu'il n'a nullement été question d'augmenter les impôts « attention aux amalgames trop rapides ». M Sylvain RICOLA précise qu'il y aurait pu y avoir

un adjoint de plus et que justement les montants laissés en marge pourraient au besoin être alloué à d'autres élus pour des taches bien définies. M Sandra VICENTE précise également que l'on parle d'indemnité et non de salaire, que cela couvre tous les frais de déplacements, de représentation et de tout autres frais annexes.

Abstention	Pour	Contre
<b>Les 4 élus concernés ne prennent pas part au vote FERRET- VICENTE- BONDUELLE - RICOLA</b>	<b>8</b>	<b>Mme ROJO, M. FORT et M RIVIEYRAN</b>

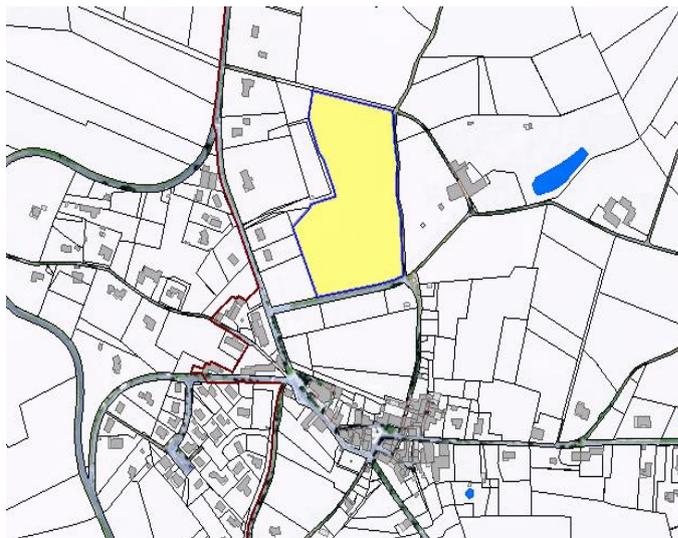
## 10) Acquisition foncière (Sylvain RICOLA)

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a comme mission l'aménagement du territoire en faveur de l'agriculture, le développement rural et la préservation de l'environnement.

La SAFER Occitanie nous a adressé le 28 mai dernier un appel à candidatures car elle propose de rétrocéder ou d'échanger tout ou partie des biens fonciers dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le maire expose à l'assemblée la situation de la parcelle cadastrée B 1488 sise lieudit « Lafargue » d'une contenance de 3 ha 01 a 99 ca située en zone A du PLU et qui présente pour la commune un intérêt dû à son immédiate proximité avec des parcelles communales.

En conséquence, Monsieur le Maire souhaite que la commune manifeste sa candidature auprès de la SAFER pour ce bien foncier.



Abstention	Pour	Contre
<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

## Décisions (Bernard FERRET)

- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'ordonnance N°2020-395 du 1er Avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales.**

N°1 Signature d'une convention avec l'agglomération Gaillac Graulhet pour l'achat groupé de masques.

N°2 Signature d'une convention pour le prêt de vélos à assistance électrique

N° 3 Signature de convention de transfert de subvention agence Adour Garonne entre la commune de Senouillac et l'agglomération 2G

N° 4 Signature de convention de mise à disposition des radars avec le département

- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.**

N°5/2020 : Signature d'un contrat de Bail avec la société FREE MOBILE dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg ».

N°6 /2020 : Signature d'un contrat de Bail pour un logement social

N°7/2020 : La commune n'a pas exercé son Droit de Prémption pour la parcelle N° B 1956 P d'une surface de 2195 m<sup>2</sup>, de la parcelle B 1962 d'une surface de 55 m<sup>2</sup> et de la parcelle B 1958 d'une surface de 86 m<sup>2</sup>,

N° 8/2020 : La commune n'a pas exercé son Droit de Prémption pour la parcelle cadastrée B 1432 et B 1435 pour une surface de 1715 m<sup>2</sup>,

N° 9/2020 : La commune n'a pas exercé son Droit de Prémption pour la parcelle cadastrée B 97 pour une surface de 92 m<sup>2</sup>,

N°10/2020 : La commune n'a pas exercé son Droit de Prémption pour la parcelle C 664 pour une surface de 1147 m<sup>2</sup>,

N° 11/2020 : La commune n'a pas exercé son Droit de Prémption pour la parcelle cadastrée B 1814 pour une surface de 1318 m<sup>2</sup>,

N°12/2020 : Contraction d'un prêt PAM avec la Banque des Territoires,

## **Hors délibération car dans les délégations consenties au Maire.**

### **Au budget bâtiment locatif**

Il s'avère que l'obtention des subventions de l'agglomération, dans le cadre du dispositif de logement social (8 000 €), ainsi que l'aide de la région (7 000 €), toujours dans le même dispositif, est conditionné à la réalisation un prêt PAM (Prêt à l'AMélioration) ainsi qu'un éco prêt. L'éco prêt a été réalisé (16 000 €) il reste à demander le prêt PAM.

Il est donc proposé au conseil afin de remédier à la fois au problème de manque de financement d'investissement et l'obtention des 15 000€ de subventions de solliciter un prêt PAM de 48 000€.

Le conseil est favorable à l'unanimité

## **Projets en cours**

### **1) Antenne relais du bois de Madame. (Sylvain RICOLA)**

Le projet a été communiqué à chaque administré de la commune au travers de la lettre d'information du mois d'avril.

Pas de demandes complémentaires d'explications.

Pas de demande d'envoi du dossier de consultation par mail ou en version papier.

Pas de banderoles "anti antenne" sur site.

De nombreuses personnes pressées qu'elle soit en service.

Le Bail a été signé et renvoyé.

La déclaration préalable est en cours d'instruction à l'agglomération.

### **2) Antenne relais du Stade (Sylvain RICOLA)**

Les travaux de l'antenne du Stade démarrent le Lundi 8 Juin pour environ trois mois de travaux.

### **3) Voirie 2020. (Nicolas RAYNAL)**

De la compétence de l'agglomération depuis 2017, nous avons à définir nos choix de réfection de voirie dans une enveloppe définie pour 2019 et 2020 par la CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le montant annuel est de 49 500€ de reste à charge. Cela permet de réaliser grâce à la subvention du département et le remboursement de la TVA (FCTVA => 16.404% du TTC) environ 86 000€ TTC de travaux. Pour l'exercice 2019 nous avons eu exceptionnellement une aide du département de 34 500€ (proportionnelle aux travaux engagés) contre 22 500€ habituellement. Grâce à l'aide complémentaire du département notre potentiel de travaux en investissement peut s'élever pour cette année à 93 000€ TTC.

La commission voirie réunie le mardi 2 Juin à fait le choix de proposer cette année en priorité la route de Laval (VC N°9) avec ses trois petits chemins latéraux (cela fait partie aussi d'un des choix de la commission de bien finir un secteur plutôt que de faire du papillonnage par tronçons de voirie.) Le montant évalué par notre Maître d'œuvre pour la route de Laval est de 65 324€ TTC. Les résidents proches propriétaires d'impasse privées ont été informés La commission a également proposé la réfection de la route de la Devezié (VC N°41 et N° 17) ainsi que l'impasse de Peyrusse (partie VC 17). Cela comprend également une réfection de passage sous voirie. Le devis se monte à 36 703.58€ TTC. Soit un total de 102 027.58TTC donc un dépassement de 9 027€TTC.

Plusieurs options doivent être envisagées : Il a été proposé à l'agglomération de mettre ce dépassement en réserve négative sur les travaux de 2021, (attente de réponse) ou de réduire les travaux.

La commission a ensuite proposé à la réalisation de devis pour le budget 2020.

- - La réfection d'un passage d'eau bouché sur la VC42 reliant la Figayrade à la commune de Fayssac.
- - La remise en état d'un enrochement en bord de ruisseau de la Saudrone au carrefour de la VC10 (rte de la Sietge) et de la VC 38(Rte de Vieulac)
- - La création de place de parking végétalisés réservés aux personnels de l'école dans la côte de Senouillac (sous l'école). Un devis relativement élevé a été reçu: à revoir.
- - La fin des travaux de la côte des ânes avec la pose d'un 0/20

4) -La prise d'un RDV avec le responsable de la voirie du département pour différents sujets : carrefour sortie du village, goudronnage de la route depuis la mairie jusqu'au carrefour de la RD3, carrefour RD17 et côte des ânes.

#### **5) Réception des travaux de la traversée du centre bourg. (Bernard FERRET)**

Lot N°1 : Cinq points ont été relevés en réserve : Dalle béton place de l'église cassée à reprendre, dalle Gneis qui bouge sur la voirie, aire de jeux : partie de la dalle sous le château qui a bougé, épaulement sur grand parking à supprimer.

Lot N°2 : Surfaçage, décompactage et engazonnement du stade qui sera réalisé en période favorable

#### **6) Demande de remise en état du stade de Laval (Sandra VICENTE)**

Suite à une demande et une première rencontre sur place avec plusieurs représentants du club de foot de MARSSAC comptant une quinzaine de licenciés chez nos jeunes Senouillac plus le foot loisirs. La demande porte sur la possibilité d'une remise en état du terrain qu'ils ne peuvent plus utiliser tellement la structure est dégradée (trous conséquents) et peu fonctionnelle au niveau de l'éclairage. De plus, il serait dommage de ne pas pouvoir profiter de l'investissement et l'agrandissement du local qui a été réalisé il y a quelques années. 2 membres dont le président de la partie Loisir, se sont fortement mobilisés pour se renseigner sur les différentes options pour le remettre en état à moindre coût. Plusieurs devis et propositions sont donc en cours (vu avec eux cette semaine). Un devis a été demandé à l'entreprise Massol (l'entreprise du lot 2 de l'aménagement du village). Une analyse des lieux a été également engagée pour une mise aux normes au niveau accessibilité. En parallèle à la réflexion sur le réaménagement, on peut aussi voir pour une utilisation plus importante des associations et réfléchir aux conditions d'utilisation. Il serait souhaitable de créer un groupe de travail composé de 3/4 élus, d'un agent technique et d'un membre du club. L'objectif est de voir si on peut réaliser une partie pour la reprise de septembre même si tout n'est pas finalisé. Bernard FERRET demande à ce que, si une solution pour septembre est envisagée, qu'elle reste viable dans le temps. Jacques RIVIEYRAN souligne aussi le problème des taupes.

## **7) Compte rendu de la réunion des elfes de vignes du 27 Mai 2020 (Jacques RIVIEYRAN)**

### I- Situation association

La Présidente de l'association Madame Marjorie MENARD fait un rapport général sur la structure où bien sûr la situation sanitaire fut largement évoquée.

La Trésorière, Madame Valérie BOUAT, dans son rapport, mentionne que l'équilibre financier, bien que sain actuellement, déplore la perte financière suite à l'absence de recettes des vacances d'avril et le maintien d'une part des charges salariales en raison de la crise sanitaire. Il manque à percevoir de l'Agglomération une somme de 2 000 euros. Un rendez-vous avec l'agglo a été reporté et aucune nouvelle date n'a été proposée à ce jour.

Quelques facturations des familles sont à recevoir. Certaines datent de 2019 et ont été payées après relance de la Directrice Mme Pauline CILICI.

Un problème financier concernant une famille de Sénouillac a été évoqué, Sandra VICENTE doit faire le point avec la famille et solliciter le CCAS au besoin.

### II- Les activités été 2020

Les activités auront lieu avec toutes les contraintes sanitaires en vigueur.

Toutefois un sondage effectué au 27 mai montre que 60 % des parents sont prêts à amener leur enfant. 44 enfants pourront être accueillis chaque jour sur 70 environ habituellement. 4 groupes seront constitués (entièrement autonomes) avec 2 animateurs par groupe. Un animateur sera recruté mais aussi un cuisinier pour les vacances de février. Pour éviter le transfert des repas de Labastide à Rivières, la cuisine de Rivières a été équipée par l'achat de matériel. Tous les espaces pouvant recevoir de l'animation seront utilisés sur le site de RIVIERES/AIGUELEZE Le séjour de 4 jours prévu à Rocamadour a été annulé et reporté avec « Avoir ».

Les inscriptions seront confirmées selon la directive Covid à mi-juin. M Gilles Fort demande si l'association pourra tenir financièrement. *Marie BERGOUGNOU demande quelle est la relation entre la commune et l'association ?*

## **8) Compte rendu des dispositifs de reprise de l'activité scolaire suite au Cv 19 et mise en place du dispositif 2S2C.**

Dossier complexe avec évolution rapide depuis la reprise début mai (Suivi en distanciel pendant le confinement pour tous) Les élèves sont accueillis par groupe de maximum 15 par classe et par roulement sur 1,5 jour du mardi au vendredi afin de respecter le protocole sanitaire. Le lundi est réservé au suivi des enfants non re-scolarisés pour continuer le distanciel comme pendant la période de confinement. L'accueil du matin, midi (avec la cantine) et soir (dont le bus) sont maintenus. Seuls les petites et moyennes ne sont pas prises en charge pour le moment. Depuis le 9 juin, grâce au dispositif 2S2C (sport-santé-culture-civisme), l'ensemble des enfants scolarisés peuvent être accueillis et se voir encadrés soit dans le cadre scolaire soit par l'ALAE toujours du mardi au vendredi mais sur la semaine entière. L'organisation et les activités restent à ajuster si besoin mais cela devraient être le fonctionnement type jusqu'aux grandes vacances. L'objectif premier était de permettre à un maximum d'enfants de revenir à l'école pour mieux assurer le suivi scolaire et le lien social sans mettre enfants ou encadrants en danger. La seconde étape (actuelle) poursuit cette volonté permet aussi aux parents en activité de pouvoir être libres sur la semaine. Il faut rappeler que la scolarisation n'est pas obligatoire, seule l'instruction l'est ainsi le temps périscolaire. C'est un choix de l'équipe enseignante et de l'ALAE soutenu par la mairie que de permettre cet accueil. Nous remercions grandement les institutrices et principalement la directrice ainsi que l'équipe de l'ALAE, surtout le directeur, qui ont fait un gros travail en collaboration et sans qui rien n'aurait été possible.

## **Questions diverses**

**La Distribution de masques :** Ils sont arrivés par petits lots de différentes tailles et de qualité. Si certains administrés ont été oubliés ils doivent se faire connaître.

**Locataires pour local au pôle santé** : Diverses annonces ont été faites, une personne est actuellement très intéressée.

**La Fibre** : Les agents de SFR ont fait un état des lieux de nos poteaux et autres réseaux pour supporter la pose de la fibre, Intervention à la demande du Maire de M Sébastien ALAUZET présent dans la salle : Il a rencontré les personnes de SFR qui faisaient les relevés et selon leurs dires il ne serait pas exclu que, vu l'avancement de notre commune sur l'adressage ainsi que l'état de nos réseaux, la pose soit avancée''

**Cinéma de plein air** : Mme Guilène ANDURAND a pris des contacts avec une association en vue de proposer pour cet été des séances de cinéma de plein air. L'objectif est de pouvoir proposer des animations culturelles car beaucoup de manifestations au village ont été annulées. Les services de l'agglomération ont été mis dans la boucle pour une demande de financement, ce qui ne semble pas être possible. Il est aussi proposé de se rapprocher d'associations communales qui pourraient porter le projet, la mairie pourrait intervenir financièrement sous forme de subvention d'équilibre.

**RGPD** : Il sera proposé dans la lettre d'information de ce mois-ci un nouveau formulaire à destination de l'ensemble des administrés.

**Autres** : M Gilles fort demande s'il est toujours possible qu'il reçoive par mail la retranscription du comptage des eaux usées des stations d'épuration. Cela lui sera transmis, mais il se trouve que pour l'instant ces communications ne semblent pas fonctionner. Il demande également si M. Sébastien ALAUZET peut participer aux commissions CCAS, CCID, eau assainissement et voirie en tant que membres extérieurs. Il n'y a pas d'objection.

Le prochain conseil est programmé pour le 7 Juillet avec le vote des budgets primitifs.

Fin de séance à 23h55

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Nicolas BONDUELLE	Francine DANIEL	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Sylvain RICOLA	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX
Sandrine VILLENEUVE	Nicolas TRICHAUD	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN